

# swissuniversities

swissuniversities  
Effingerstrasse 15  
Case postale  
3001 Berne  
www.swissuniversities.ch

## Délégation Open Science – Mandat 2024-2027

En vertu des art. 12, let. d, et. 16 à 17, du ROrg-CR, le Comité de swissuniversities a mis en place le 19 juin 2019 une délégation Open Science. En date du 8 septembre 2023, il confirme le mandat suivant pour la période de législature 2024-2027 :

### 1. Tâches

La délégation Open Science :

- observe et anticipe les développements dans son domaine d'activité, veille à assurer l'échange d'informations et tient son expertise à disposition du Comité ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position ;
- s'occupe principalement des thèmes suivants :
  - L'Open Science et ses diverses dimensions, en particulier les infrastructures IT nationales, l'Open Research Data et l'Open Access ;
  - L'accès, le stockage et le traitement des informations scientifiques ;
- assume, sous mandat du Comité, la fonction de comité de pilotage des programmes (PgB) relatifs à son domaine d'activité ;
- est responsable de l'implémentation du Plan d'Action Open Access, de la stratégie Open Research Data et de son Plan d'Action, ainsi que des documents de suivis correspondants (pour autant que swissuniversities en soit responsable) ;
- collabore avec les autres Délégations et Délégué·es pour traiter des questions communes ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers les institutions et services officiels correspondants dans son domaine ;
- nomme des représentations de swissuniversities dans les organes externes de son domaine.

### 2. Composition et durée de mandat

- La délégation Open Science est composée d'un total de 10 membres. Les membres sont élus en tant que représentant·es de leur type de haute école respectivement de leur réseau (et pas *ad personam*).
- Elle se compose de
  - 4 représentant·es des hautes écoles universitaires (incluant un·e représentant·e de chaque EPF), dont au moins un·e représentant·e est recteur ou rectrice ou président·e ;
  - 2 représentant·es des hautes écoles spécialisées, dont au moins un·e recteur ou rectrice ou président·e ;

- 2 représentant·es des hautes écoles pédagogiques, dont au moins un·e recteur ou rectrice ;
  - 1 représentant·e du FNS ;
  - 1 représentant·e des Académies suisses des sciences.
- Participent en tant qu'invité·es à la Délégation avec voix consultative :
  - 1 représentant·e du réseau SLiNER ;
  - 1 représentant·e du réseau NICT ;
- La Délégation est placée sous la direction d'un·e président·e et d'un·e vice-président·e représentant les différents types de hautes écoles. Les représentant·es du FNS et des Académies ne peuvent pas présider la Délégation.
- En cas d'égalité, la voix du ou de la président·e de la Délégation est prépondérante.
- La Délégation invite les président·es du Groupe d'expert·es dans les discussions relatives au PgB qui les concernent.
- La Délégation peut également inviter les responsables en charge exécutive des mandats assumés par elle, ou tout autre organisation/personne.
- De façon générale, les membres de la Délégation ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la Délégation dans des cas dûment motivés.
- Les membres de la Délégation sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Une dérogation peut être autorisée par le Comité dans des cas dûment motivés.

### **3. Gestion**

- La gestion des tâches de la Délégation est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.

### **4. Protection des données**

- Les membres de la délégation Open Science connaissent et respectent les obligations en matière de protection des données qui découlent pour eux, en tant que membres d'un organe de swissuniversities, de la Loi sur la protection des données et de ses dispositions d'exécution ainsi que du manuel de protection des données de swissuniversities.